

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 4 décembre 2014

Le conseil Municipal se réunissait en séance publique le jeudi 4 décembre 2014 et a adopté le procès verbal de la séance du jeudi 29 octobre 2014 avant de délibérer sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Décisions budgétaires :

Le Conseil Municipal a décidé de prendre les dispositions nécessaires par le biais de deux décisions modificatives, permettant l'inscription de crédits supplémentaires sur le Budget Général et le Budget Assainissement.

Décisions financières :

Attribution d'une Subvention : Le Conseil Municipal a autorisé l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à la nouvelle association riomoise « Le Bougnat Raid » dont l'objectif est de récolter et d'acheminer des fournitures scolaires pour les enfants en difficulté au Maroc.

Revitalisation du territoire : La commune de RIOM ES MONTAGNES a perçu en 2013 le solde de la participation dû par le Groupe 3A SICOLAIT au titre du programme de revitalisation du territoire, d'un montant de 50.122,96 €. L'objectif de ce programme était de financer des études de faisabilité d'actions susceptibles de créer des emplois sur le territoire.

A l'issue des 3 études prévues, d'un coût total de 47.228,84 €, il reste un solde disponible d'un montant de 10.594,12 €. A ce titre, l'Association d'Insertion « REAGIR » a sollicité une aide financière pour soutenir leur projet de création et de fonctionnement d'une activité d'insertion ayant pour activité principale la fabrication de bûchettes d'allumage et de bois de chauffage et l'objectif d'embaucher 2 salariés.

Aussi le Conseil Municipal à 21 voix pour et 1 voix contre, a décidé d'accorder une aide financière à l'association REAGIR d'un montant de 10 000 €.

Gestion / opération

SDIS : Le Conseil Municipal a donné mandat au maire pour signer la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours relative à la mise à disposition des Sapeurs-Pompiers employés par la commune.

Assainissement collectif : Le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises pour le renouvellement de la Délégation de Service Public d'Assainissement Collectif de la commune d'une durée de 2 ans à compter du 1^{er} Avril 2015.

Site de Roussillou : Les membres du conseil ont autorisé la prolongation du contrat d'affermage pour la gestion des équipements du site de Roussillou pour une nouvelle période de 3 mois qui expirera le 31 Mars 2015.

Accessibilité : Le conseil Municipal s'est engagé à mettre en oeuvre un agenda d'accessibilité programmé pour les travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) communaux.

L'étude préalable relative à cette programmation a été confiée au service de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Cessions et acquisitions foncières

Cité de la Sagne : Après avoir procédé à l'ouverture des 4 propositions pour l'acquisition de la maison sise 9 cité de la Sagne, le conseil municipal a retenu l'offre la mieux disante de Monsieur Andraud Guillaume pour un montant de 14 000 €.

Travaux :

Station d'épuration : Le conseil municipal a décidé de solliciter la prise en compte de la construction d'une nouvelle station d'épuration du bourg (STEP) au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2015 autours de 30 %.

Place de la Gare : Le Conseil Municipal a adopté le dossier technique d'aménagement de la plateforme de la Gare (partie comprise entre le cinéma intercommunal et l'hôtel Lutéa) comprenant également les travaux de mise en conformité du champ de foire. Le coût prévisionnel des travaux se compose ainsi : 322 205 € HT (386646 € TTC) pour la plateforme de la Gare et 49 726 € HT (59672 € TTC) pour le champ de foire.